PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 19H30

PERSONNES PRÉSENTES :

Monsieur Guy Rochette, maire Jannys Landry, conseillère au siège no.1 Alexandre Morin, conseiller au siège n°2 Marc Boiteau, conseiller au siège no.3 Alexandre Poupart conseiller au siège no.4 Christiane Gosselin, conseillère au siège no.5 Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S):

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 9 novembre 2020 ;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
- 2.1.1 Comptes à payer
- 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Programmation de travaux version no.2 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;
- 2.3 Fonds municipal vert- Accord de subvention entre la Fédération canadienne des municipalités et la Ville de Lac-Delage; (**REPORTÉ**)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat modification du point de dosage d'alun- usine d'eaux usées; **REPORTÉ**
- 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

- 9. CORRESPONDANCE
- 10. VARIA
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-124

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart, APPUYÉ par Christiane Gosselin, ET UNANIMENENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020 avec le report du point 2.3 ainsi que le point 4.1.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Résolution 2020-125

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 9 novembre 2020

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau, APPUYÉ par Christiane Gosselin, ET UNANIMENENT RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2020-126

ATTENDU QUE les comptes à payer au 14 décembre 2020 totalisent un montant de 265 373,69 \$ et 13 451,09 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Jannys Landry, APPUYÉ par Christiane Gosselin, ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 14 décembre 2020, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 14 décembre 2020 qui totalisent un montant de 52 078,23 \$.

2.2 PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO.2- TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

Résolution 2020-127

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Morin, ET APPUYÉ PAR Jannys Landry, ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été conférée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

2.3 FONDS MUNICIPAL VERT- ACCORD DE SUBVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS ET LA VILLE DE LAC-DELAGE

REPORTÉ.

3. <u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MODIFICATION POINT DE DOSAGE D'ALUN- USINE D'EAUX USÉES

REPORTÉ.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. <u>SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE</u>

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. <u>VARIA</u>

Une motion de félicitations est donnée par l'ensemble des membres du conseil aux bénévoles et citoyens qui ont installés et réalisés les décorations de Noël partout dans la Ville cette année pour créer une ambiance des fêtes. En guise de remerciement, le maire fait tirer une carte cadeau de 100 \$ aux Galeries de la Capitale parmi tous les bénévoles qui ont aidés et la gagnante est madame Isabelle Grenier.

11. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Josée Desmeules, directrice générale

	12. <u>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</u>
Résolution 2020-128	Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau, APPUYÉ par Christiane Gosselin, ET UNANIMENENT RÉSOLU :
	de lever la présente assemblée à
	Guy Rochette, maire